

# MAIRIE DE PRUNIERES

Les Clots

05230 PRUNIERES

Téléphone : 04.92.50.65.89

Télécopie : 04.92.50.33.08

Email : [mairiedeprunieres@wanadoo.fr](mailto:mairiedeprunieres@wanadoo.fr)

Web : [www.prunieres.fr](http://www.prunieres.fr)



## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du Lundi 1 Décembre 2008

Suite à la convocation adressée par Monsieur le maire à tous les conseillers municipaux, et affichage en mairie, cette réunion s'est déroulée le Lundi 01 Décembre 2008 dans la salle du conseil.

**Présents** : Monsieur René FUSINA, *Maire*, M.DOUSSOT 1<sup>er</sup> Adjoint, Mesdames et Messieurs ARNAUD, DURAND, GIRARD, GLEIZES, GUIEU, HILBERT, MARSEILLE, REYMOND.

**Absent excusé** : M. Yves BLANC

**Secrétaire** : Madame GLEIZES.

Monsieur le maire remercie les conseillers de leur présence, et ouvre la séance à 14h00.

### **A - Points à l'ordre du jour :**

- **ECOLE : Perspectives 2009 :**

Monsieur le Maire indique avoir pris contact avec l'inspecteur d'académie, lui demandant ses intentions quant à l'école de Prunières pour la rentrée 2009. L'inspecteur d'académie lui a répondu en date du 18 Novembre; à la lettre de l'inspecteur, était joint un tableau récapitulatif du nombre d'élèves de chaque école du département et dont il ressort que l'école de Prunières est la plus petite (*avec celle de la Chapelle en Valgaudemar*) : 8 enfants. L'inspecteur indique que chaque école va faire l'objet d'une étude au cas par cas. Une réunion sera organisée à GAP, à l'Inspection Académique, en Janvier 2009.

- **Convention de déneigement avec le CG05 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec le Conseil Général, selon laquelle ce dernier versera une subvention de 40% du montant de la sableuse-gravillonneuse, acquise par la commune qui, en contrepartie, s'engage à déneiger la D409 (chemin des vignes, 1,7 km); de plus, la commune touchera un forfait de 29 € par passage de

Le secrétariat de mairie est ouvert le Lundi de 14h à 16h, et le Jeudi de 11h à 12h.

Le Maire reçoit sur rendez-vous le Samedi de 10h à 12h

déneigement et 60 € par passage de sablage-gravillonnage. La convention est signée pour un an, renouvelable.

- **Achat sableuse-gravillonneuse :**

M. le maire propose, suite au précédent conseil municipal, et après avoir consulté des fournisseurs potentiels, de passer commande de la sableuse- gravillonneuse à la société GSM de GAP pour un montant HT de 7 140,00 Euros.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des élus.

- **Transferts de crédit :**

Dans un soucis de clarté, le Trésorier Payeur Général a demandé à ce que le temps passé par les employés communaux pour tout ce qui concerne l'eau (relevés des compteurs, factures, réparations du réseau etc...) soit chiffré et que la somme équivalente passe du budget « communal » sur le budget de l' « eau ». Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord.

Le conseil municipal donne son accord, à l'unanimité, pour la mutation de compte à compte des sommes permettant l'achat de la sableuse-gravillonneuse, ainsi que quote-part de la commune pour le caisson réfrigéré sis à Chorges.

- **Urbanisme :**

Dans le cadre du Grenelle de l'environnement, un décret paru en Août 2008 tend à inciter le plus grand nombre à récupérer les eaux de pluie. Contact a été pris auprès de la DDE qui conseille de demander l'installation d'une cuve de récupération des eaux de pluie à chaque nouveau déposant d'un permis de construire. Le conseil municipal n'est pas d'accord, mais tient toutefois à rappeler que tous les habitants doivent économiser l'eau distribuée.

- **Repas des Séniors :**

Le repas des « Séniors » s'est déroulé le Samedi 29 Novembre, et a réuni 55 personnes qui ont toutes exprimé leur plaisir de se retrouver en un lieu sympathique et d'échanger dans la convivialité.

- **Appartement mairie :**

Libéré brutalement dans des conditions douloureuses en septembre dernier, il nécessite de nombreux travaux de remise en état (*estimation environ 6000 Euros*). Des annonces ont été passées dans la presse et dans toutes les mairies en vue de le louer. Le conseil décide de prolonger le délai afin d'avoir plus de demandes (seulement 2 fin novembre), lesquelles seront ensuite examinées au cas par cas.

- **Statuts de la COM.COM :**

Suite à un appel d'offre concernant les travaux de voirie dont la COM.COM. a seule compétence, l'entreprise Routière du Midi a été sélectionnée, pour une durée de 4 ans. Attendu que la COM.COM prend en charge 50% du montant des travaux et que les communes paient les autres 50%, l'aval des communes est nécessaire pour confirmer le choix de l'entreprise. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Quelques modifications de statuts de la COM.COM sont en cours, concernant la TPU (taxe professionnelle unique), ainsi que les subventions aux associations qui ne pourront être versées qu'aux associations en lien direct avec les compétences de la COM.COM. (voirie, enfants, tourisme, maintenance des ordinateurs communaux).

- **Statuts du SMITCOM :**

Le SMICTOM de l'Embrunais devient le SMICTOM de l'Embrunais-Savinois. 16 sièges sont octroyés pour l'Embrunais et 14 pour le Savinois. Ces nouveaux statuts ont été approuvés par le Préfecture.

- **Location parcelle :**

Suite aux transferts des biens et de la responsabilité des pontons au SMADESEP (*sur ordre du préfet*), la commune de Prunières ne pourra pas, à la fin du crédit ouvert pour la construction, recevoir une location de la part du délégataire qui va être choisit par le SMADESEP.

Les élus autorisent M. le maire à louer ces deux parcelles. Proposition sera faite au délégataire.

- **Prévisions festivités communales :**

A l'initiative de M. le maire, une réunion avec les présidents de toutes les associations communales s'est tenue le Samedi 22 Novembre en mairie. Les dates retenues pour les animations 2009 sont les suivantes :

- Dimanche 25 janvier 2009, 15h, galette des rois, organisée par le *Club du 3° âge*.
- Dimanche 31 mai 2009, ball-trap, organisé par *ACCA Diane de Rambert*.
- Dimanche 14 Juin 2009, 14h, fête de l'école, organisée par *Les Parents d'Elèves*.
- Mardi 14 Juillet 2009, 20h, diaporama, vente de gâteaux, organisé par *Les Parents d'Elèves*.
- Dimanche 26 Juillet 2009, 12h, repas-grillades, organisé par le *Club du 3° âge*.
- Dimanche 2 Aout 209, fête communale organisée par *PSL* ou *Les Parents d'Elèves*.
- Lundi 3 Aout 2009, fête du pain, aux Gourres, organisée par *Les Parents d'Elèves*.

- **Perspectives financières 2009 :**

M. le maire indique que le budget voté en Mars 2008 sera tenu, et que les dépenses auront été intégralement maîtrisées. En ce qui concerne 2009, suite à l'augmentation annoncée des impôts par le département et par la communauté de communes, à laquelle va s'ajouter la baisse inéluctable des concours financiers et subventions, nous devons être très vigilants sur nos dépenses, et peut être les réduire, afin de ne pas pénaliser encore plus les habitants de la commune, par une hausse importante de la part communale des impôts locaux.

M. le maire précise que les travaux prévu en 2009 seront toutefois réalisés, car les budgets sont en place, et les subventions sont en bonne voie d'officialisation.

- **Réunion avec Parc des Ecrins :**

Une réunion d'information est organisée avec le Parc des Ecrins le Vendredi 12 Décembre à 18 H dans la salle polyvalente.

## **B – Questions diverses :**

- Le Conseil Général organise une exposition sur la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale dans les Hautes-Alpes. A la demande du Maire, cette exposition aura également lieu à Prunières en Août 2009.
- La COM.COM de l'Embrunais a pris contact avec la mairie pour dresser un inventaire du patrimoine de Prunières.
- Suite à la lettre de Madame la Préfète indiquant que les demandes de subvention au titre de la DGE, doivent être déposées avant le 31 Décembre, Monsieur le Maire est autorisé à demander une subvention pour les études de la Place de la Mairie.
- Une nouvelle association a vu le jour à Prunières : « *Sport, Culture et Fêtes Toupinoises* » (Présidente : Martine Marseille). Du tir à l'arc est déjà organisé.
- Un chemin communal a bel et bien été annexé par un propriétaire et transformé en pelouse : affaire à suivre. M. le maire rappelle qu'il est interdit à toutes personnes d'annexer, sans autorisation, des biens communaux.
- La fête de Noël, ouverte à **tous** les enfants de Prunières aura lieu, salle polyvalente le vendredi 19 Décembre 2008 à 19h

La séance est levée à 17h00.